

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 2 FEVRIER 2017 A 19H30

Présents : M./Mme CAMGUILHEM Robert, CARAMANTE Ange, DARRIEUTORT Blandine, DUNAND Gabriel, JOUSSELIN Nadine, LABBE Aurore, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre, MEIRANESIO Laurent, QUINDROIT Caroline, TARSOL Philippe et TRAMBOUZE Bernard.

Procurations : Mme CAMOUGRAND Nathalie représentée par M. TRAMBOUZE Bernard, Mme DASQUET Karine représentée par M. CARAMANTE Ange

Absents : M. DELMON Nicolas

Secrétaire de séance : M. CARAMANTE Ange

### Désignation du secrétaire de séance

M. CARAMANTE Ange se présente et est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur le maire précise qu'il a obtenu le compte de gestion du percepteur pour le lotissement et il sollicite l'ajout des points suivants concernant le lotissement l'Arrayade:

- Compte administratif 2016
- Budget primitif 2017
- Compte de gestion 2016

L'assemblée accepte unanimement.

### A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal
2. Création d'une servitude de passage parcelles AM623 et 622
3. Création d'une servitude de passage parcelles AR 102, 109, 128, 119, 118, 208, 142
4. Adoption de la convention pour le groupement de commandes avec Géolandes et la communauté de communes
5. Désignation des membres de la CAO pour le groupement de commandes avec Géolandes et la communauté de communes (2 titulaires et 2 suppléants)
6. Demande d'aide auprès du conseil départemental pour les animations médiathèque
7. Vente de pins lotissement l'Arrayade
8. Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe
9. Compte administratif 2016
10. Budget primitif 2017
11. Vote des taux 2017
12. Compte de gestion 2016
13. Compte administratif 2016 lotissement l'Arrayade
14. Budget primitif 2017 lotissement l'Arrayade
15. Compte de gestion 2016 lotissement l'Arrayade
16. Modification du PLU, concertation
17. Rapport sur les délégations de fonctions confiées au Maire

### 1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 16 décembre 2016 dont le secrétaire de séance était Mme Nathalie CAMOUGRAND, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M Maubourguet qui était absent à la séance demande ce qui justifie le déplacement de la mairie. M. le maire indique que le PPRT impose des travaux importants dans le bâtiment actuel et que son aménagement n'est pas propice aux conditions de travail et de confidentialité pour les usagers.

### 2 . Création d'une servitude de passage parcelles AM623 et 622

Me Petges a sollicité la commune afin d'officialiser une servitude existante dans le cadre d'une cession de terrain appartenant à M Gilles Brandt.

Cette servitude concerne les parcelles cadastrées AM623 et 622 et permet la desserte du terrain objet de la vente allée du Berguin.

Il est proposé au conseil

- De créer une servitude de passage au bénéfice de M Gilles Brandt sur les parcelles cadastrées AM623 et 622 conformément au plan ci-dessous permettant l'accès au terrain.

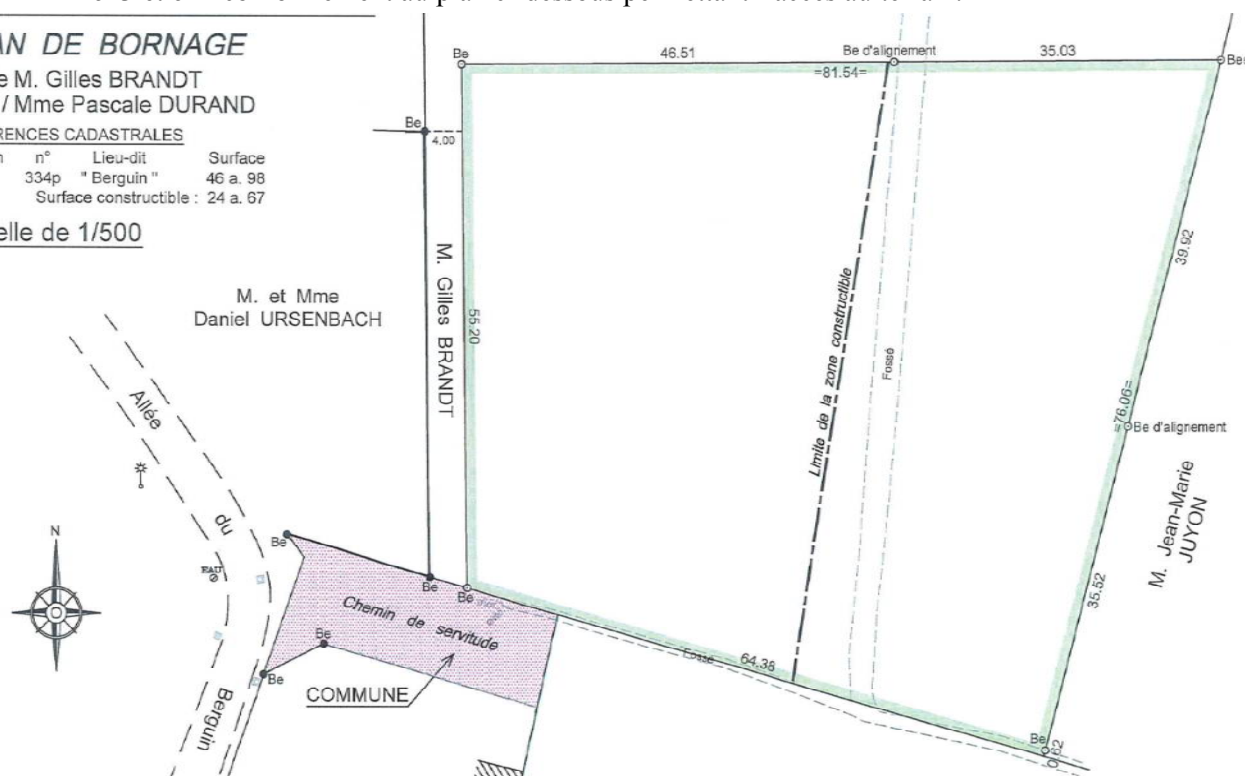
#### PLAN DE BORNAGE

Vente M. Gilles BRANDT  
/ Mme Pascale DURAND

#### REFERENCES CADASTRALES

Section	n°	Lieu-dit	Surface
AM	334p	" Berguin "	46 a. 98
			Surface constructible : 24 a. 67

Echelle de 1/500



- D'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution

### 3 Création d'une servitude de passage parcelles AR 102, 109, 128, 119, 118, 208, 142

Me Poitevin, notaire à Toulouse a sollicité la commune afin d'officialiser une servitude existante dans le cadre d'une publication.

Cette servitude concerne les parcelles cadastrées AR 102, 109, 128, 119, 118, 208, 142 situées en bordure de la rue des Marais et permet le passage des réseaux ERDF.



Syndicat Mixte Géolandes	460 000 € HT
TOTAL	980 000 € HT

# Chaque membre du groupement de commandes s'engage :

- à participer aux dépenses communes à l'ensemble du Groupement (frais d'insertion et de publication, frais de gestion administrative, ...)
- à participer au choix des divers cocontractants (bureaux d'études, maître d'œuvre, entreprises, ...)
- à examiner les propositions de marchés transmis par le coordonnateur et à signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s) un (des) marché(s) à hauteur de ses besoins propres, qu'il aura indiqués préalablement au lancement des consultations, tant s'agissant des dossiers réglementaires, de la maîtrise d'œuvre que des travaux.

Chaque membre du groupement de commande désigne, au sein de sa propre Commission d'Appel d'Offres, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Il est proposé au conseil :

- De confirmer l'autorisation qui a été donné à M. le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et de toutes pièces en découlant.

M Camguilhem demande des précisions sur la procédure décisionnelle des aménagements qui seront mis en œuvre et souhaite que le projet final soit validé en concertation avec lui.

M Caramante précise les attributions respectives des 3 maîtres d'ouvrages et rappelle les montants que chacun devra supporter sur le projet qui a été déjà largement débattu avec l'ensemble des partenaires. M Camguilhem déplore qu'il ne soit pas concerté sur les aménagements qui seront finalement validés.

Par 11 voix pour et 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve ces propositions et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution

## **5 Désignation des membres de la CAO pour le groupement de commandes avec Géolandes et la communauté de communes (2 titulaires et 2 suppléants)**

Considérant qu'il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger à la CAO pour le groupement de commandes avec Géolandes et la communauté de communes

Considérant que les membres à désigner doivent faire partie de la CAO déterminée à la suite des élections municipales soit :

- membres titulaires : TARSOL Philippe, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent.
- membres suppléants : CARAMANTE Ange, QUINDROIT Caroline et LABBE Aurore

Considérant que M le Maire est président de la CAO communale,

Une seule liste est présentée.

A l'issue des opérations de vote, Par 13 voix pour et 1 abstention de M. MAUBOURGUET Jean-Pierre, le conseil municipal proclame :

Elus membres titulaires : Ms. TRAMBOUZE Bernard et LAPEYRADE Alain

Elus membres suppléants: M. CARAMANTE Ange et Mme QUINDROIT Caroline

## **6 Demande d'aide auprès du conseil départemental pour les animations médiathèque**

La commune de VIELLE-SAINT-GIRONS souhaite organiser des spectacles courant 2017 pour les bébés lecteurs. Les animations s'élèveront à la somme de 11 452.59 €,

Le conseil départemental subventionne ces activités à hauteur de 45% et que l'aide octroyée ne peut pas dépasser un plafond de 5000 €.

Il est proposé au conseil :

- De solliciter une subvention auprès du conseil départemental des Landes dans le cadre des aides au développement des médiathèques du réseau départemental de 5000 € afin que la médiathèque puisse mener à bien ses projets d'animation.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents inhérents à la présente décision.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution

## **7 Vente de pins lotissement l'Arrayade**

Monsieur le Maire précise que les pins situés sur les parcelles du lotissement L'Arrayade doivent être coupés afin de permettre la viabilisation des terrains.

VU le résultat de la consultation réalisée, portant sur 403 pins représentant à titre indicatif un cubage d'environ 543 m<sup>3</sup>

Il est proposé au conseil municipal

- D'octroyer le lot à l'exploitant forestier le mieux-disant selon le cahier des charges qui a été remis lors de la consultation (ci-annexé), à savoir : Lesbats Scieries d'Aquitaine, Route de Dax, 40550 LEON pour le prix forfaitaire de 21650,00 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents inhérents à la présente délibération.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution

## **8 Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 2ème classe, catégorie hiérarchique C, en raison de la pérennisation des dispositifs des activités périscolaires mises en œuvre dans le cadre des TAP et des contrats de partenariats avec la CAF.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Il est proposé au conseil,

- De créer un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 2ème classe, à compter du 1er mars 2017, affecté aux services scolaire et périscolaire
- De préciser que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelon auquel il peut prétendre selon son ancienneté et que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet
- De charger Monsieur le maire de procéder aux formalités de recrutement

M Camguilhem interpelle M. le maire sur l'intérêt de créer ce poste en anticipant sur le départ en retraite d'un agent.

Par 11 voix pour, 2 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, 1 voix contre de M. MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve ces propositions et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution

## 9 Compte administratif 2016

Monsieur le Maire dépose sur la table les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2016 du budget principal de la commune.

Il atteste de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion établi par Monsieur BAZINET, comptable de la commune.

Il qualifie sa gestion 2016 de sincère et prudente, le compte administratif se soldant par les résultats suivants :

### Fonctionnement

Recettes : 3 286 013.33  
- Dépenses : 2 881 501.36  
= Résultat 2016 : 404 511.97  
+ report 2015 : 791 090.53  
= Résultat de fonctionnement : 1 195 602.50 € F

### Investissement

Report de l'excédent de l'année 2015 : 196 408.53 € 1

Recettes	Réelles : 413 241.73 €	Restes à réaliser : 25 720
Dépenses	Réelles : 489 911.45 €	Restes à réaliser : 67 926
Résultat	Réel : - 76 669.72 € <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">2</span>	Restes à réaliser : - 42 206 € <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">4</span>

Excédent total d'investissement hors restes à réaliser à reporter au BP 2017:  
196 408.53 1 + - 76 669.72 2 = 119 738.81 € 3

Les soldes pour les deux sections, fonctionnement et investissement confondus sont les suivants :

- Solde de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser: excédent 1 315 341.31 € F+3

- Solde de l'exécution budgétaire avec restes à réaliser: excédent 1 273 135.31 € F+3+4

Les 2 sections étant excédentaires, il n'y a pas d'affectation nécessaire, les montants seront respectivement repris dans chaque section.

M. LAPEYRADE projette et expose les différents montants des réalisations budgétaires de l'année 2016.

M. le maire fait procéder à l'élection du conseiller municipal qui assurera la présidence momentanée de l'assemblée pour l'approbation du compte administratif.

M. LAPEYRADE se présente et est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire ayant quitté la salle pour laisser l'assemblée valablement délibérer, M. LAPEYRADE fait procéder au vote pour l'approbation de ce compte administratif 2016 :

Par 9 voix pour, 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le compte administratif 2016.

Monsieur le Maire de retour dans la salle remercie l'assemblée pour son vote de confiance.

## 10 Budget primitif 2017

Monsieur le maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote du budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2017.

Il précise qu'en l'absence de réception des bases imposables par l'Etat, il est bâti sur une estimation des recettes fiscales à taux constants et sur le maintien du taux des taxes communales, à savoir :

- taxe habitation 14,93%
- taxe foncière (bâti) 17,91%
- taxe foncière (non bâti) 36,33%

Pour la huitième année consécutive les impôts locaux n'augmenteraient pas.

Il réaffirme encore sa volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses, notamment en matière d'investissement de façon à ce que la commune évolue sans augmenter les impôts locaux, qu'elle reconstitue ses réserves financières lui permettant d'investir sans recours à l'emprunt et en maintenant ainsi un taux d'endettement très bas.

Le budget proposé s'équilibre à :

- 4 149 701 € en section de fonctionnement
- 2 196 269 € en section d'investissement

Monsieur le maire charge M. LAPEYRADE de la projection sur écran du document budgétaire.

### Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	1 016 110
012	Charges de personnel et frais assimilés.	1 500 000
65	Autres charges de gestion courante	315 080
66	Charges financières	48 000
67	Charges exceptionnelles	4 000
042	DAP	47 000

022	Dépenses imprévues	50 000
023	Virement à la section d'investissement	1 089 511
014	Atténuation de produits	80 000
	Total	4 149 701

Recettes :

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services, domaines...	141 109
73	Impôts et taxes	2 006 301
74	Dotations, subventions, participations	425 489
75	Autres produits de gestion courante	281 200
77	Produits exceptionnels	100 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 195 602
	Total	4 149 701

### Section d'investissement

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montants
16	Emprunts et dettes	88 330
20	immobilisations incorporelles	15 800
204	Subventions versées	20 000
21	immobilisations corporelles	570 233
23	immobilisations en cours	1 501 906
	Total	2 196 269

Recettes :

Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations, fonds divers, réserves	69 000
13	Subventions reçues	358 420
001	Excédent reporté	119 738
21	Virement du fonctionnement	1 089 511
24	Produits des cessions	512 600
040	Opérations d'ordre	47 000
	Total	2 196 269

M Camguilhem demande sur quel montant d'attribution de compensation le budget a-t-il été préparé ? M. le maire précise qu'en l'absence d'information à ce sujet ce sont celles de 2016 qui ont été reconduites.

Par 11 voix pour, 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le budget primitif 2017 voté par chapitre.

### **11 Vote des taux des 3 taxes directes locales**

Monsieur le maire propose de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- De reconduire pour l'exercice 2017 le taux des 3 taxes directes locales votés en 2016, à savoir :

- taxe habitation..... 14,93%



- taxe foncière (bâti).....	17,91%
- taxe foncière (non bâti) .....	36,33%

L'assemblée approuve les taux de fiscalité de l'année 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 12 Compte de gestion 2016

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public, M Bazinet, à la clôture de l'exercice.

M. le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis à l'assemblée.

Il est proposé au conseil municipal

- De voter le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Par 11 voix pour, 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le compte de gestion 2016.

## 13 Compte administratif 2016 lotissement l'Arrayade

Monsieur le Maire dépose sur la table les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe du lotissement l'Arrayade.

Il atteste de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion établi par Monsieur BAZINET, comptable de la commune.

Les seules dépenses correspondent aux études, le compte administratif se soldant par les résultats suivants :  
Fonctionnement

Recettes : 31 753.80

- Dépenses : 31 753.80

= Résultat de fonctionnement : 0 € F

### Investissement

Report de l'excédent de l'année 2016 : 0 € I

Recettes Réelles : 0 €

Dépenses Réelles : 31 753.80 €

Résultat Réel : - 31 753.80 € 2

Déficit total d'investissement à reporter au BP 2017:

0 1+ - 31 753.80 2 = - 31 753.80€ 3

Les soldes pour les deux sections, fonctionnement et investissement confondus sont les suivants :

- Solde de l'exécution budgétaire: déficit 31 753.80 € F+3

Ces budgets annexes d'aménagement de terrains sont spécifiques, il n'y a pas d'affectation du fonctionnement, le déficit d'investissement sera repris dans la section d'investissement.

Il fait procéder à l'élection du conseiller municipal qui assurera la présidence momentanée de l'assemblée pour l'approbation du compte administratif.

M. LAPEYRADE se présente et est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire ayant quitté la salle pour laisser l'assemblée valablement délibérer, M. LAPEYRADE fait procéder au vote pour l'approbation de ce compte administratif 2016 :

Par 11 voix pour, 1 abstention de M. MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement l'Arrayade.

M Camguilhem demande le prix de vente des lots au m<sup>2</sup>. Il lui est indiqué que le conseil délibèrera prochainement sur les montants de cession des lots qui ne seront déterminés que lorsque le coût total d'aménagement du lotissement sera connu à la suite des offres des entreprises consultées.

Monsieur le Maire de retour dans la salle remercie l'assemblée pour son vote de confiance.

#### **14 Budget primitif 2017 lotissement l'Arrayade**

Monsieur le maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote du budget annexe primitif du lotissement l'Arrayade pour l'exercice 2017.

Il précise qu'il est bâti sur les estimations des dépenses afférentes pour la viabilisation. La fixation des prix de vente sera déterminée suite à l'ouverture des offres des entreprises pour la réalisation des travaux qui devrait intervenir prochainement.

Le budget proposé s'équilibre à :  
- 1 937 380 € en section de fonctionnement  
- 1 619 134 € en section d'investissement

Monsieur le maire charge M. LAPEYRADE de la projection sur écran du document budgétaire.

#### Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	1 555 626
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	381 754
	<b>Total</b>	<b>1 937 380</b>

Recettes :

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services, ventes	350 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 587 380
	<b>Total</b>	<b>1 937 380</b>

#### Section d'investissement

Dépenses :

Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit reporté	31 754
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 587 380
	<b>Total</b>	<b>1 619 134</b>

Recettes :

Chapitres	Libellés	Montants
16	Emprunt	1 237 380
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	381 754
	<b>Total</b>	<b>1 619 134</b>

Par 13 voix pour, 1 abstention de M. MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le budget annexe primitif du lotissement l'Arrayade pour l'exercice 2017 voté par chapitre.

### **15 Compte de gestion 2016 lotissement l'Arrayade**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public, M Bazinet, à la clôture de l'exercice.

M. le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis à l'assemblée.

Il est proposé au conseil municipal

- De voter le compte de gestion 2016 du budget annexe du lotissement l'Arrayade après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Par 13 voix pour, 1 abstention de M. MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le compte de gestion du lotissement l'Arrayade pour l'exercice 2016.

### **16 Objet modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée N°2 du PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de la modification simplifiée N°2 du PLU et précise qu'à ce jour aucune observation n'a été faite suite aux consultations.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 19 juillet 2016 engageant une procédure de modification simplifiée du PLU à la l'initiative de M. le Maire,

Vu les articles L 153-45 à L 153-48 du code de l'urbanisme, et notamment l'article Article L153-47 qui stipule : « Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. ... A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée ».

Vu l'article R153-21 qui précise que « tout acte mentionné à l'article R. 153-20 est affiché ... en mairie. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ».

### **Il est proposé au conseil municipal,**

- De mettre le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture du 20 février au 24 mars 2017 inclus.
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site de la commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Il est également envisagé de valider les dispositions suivantes :
  - Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition.
  - Le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune. Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : [contact@viellesaintgiron.fr](mailto:contact@viellesaintgiron.fr)
  - Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme auprès de la mairie, dès la publication de la délibération du conseil municipal définissant les modalités de mise à disposition.
  - A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.
  - La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution

### **17 Rapport sur les délégations de fonctions confiées au maire**

Dans le cadre de la délégation de fonctions qui lui a été confiée par le conseil municipal (délibération du 4 avril 2014), Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions en la matière.

#### **Droit de préemption urbain**

**5 DIA ont été reçues.** Elles n'ont pas fait l'objet de préemption.

Bien vendu : bâti sur terrain de 90 ca et bâti sur terrain de 6 a 60 ca – 192, allée du Cabernet Prix : 150.000,00 €

Bien vendu : non bâti sur terrain de 7 a et 29 ca – lotissement « les Vignes II » Prix : 45.198,00 €

Bien vendu : bâti sur terrain de 1002 m<sup>2</sup> – 1140, route de Mongrand Prix : 80.000,00 €

Bien vendu : non bâti sur terrain de 7 a 53 ca - lotissement « les Vignes II » Prix : 56.475,00 €

Bien vendu : bâti sur terrain de 3 ha 21 a 18 ca – 55, allée du Village Landais Prix : 158.000,00 €

La séance est levée à 20 h 40